Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

AMÉNAGER
UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET DURABLE

Articulation entre SAGE et SCOT du Bassin de Thau

Journées techniques SAGE 2020

21 septembre 2020

Donnons à Thau un avenir responsable

Territoire de Thau : véritable interface entre terre et mer
Aménagement du territoire et Eau : l'ADN du SMBT
Articulation entre SAGE et SCOT
Des Objectifs du SCOT qui répondent à ceux du SAGE

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau

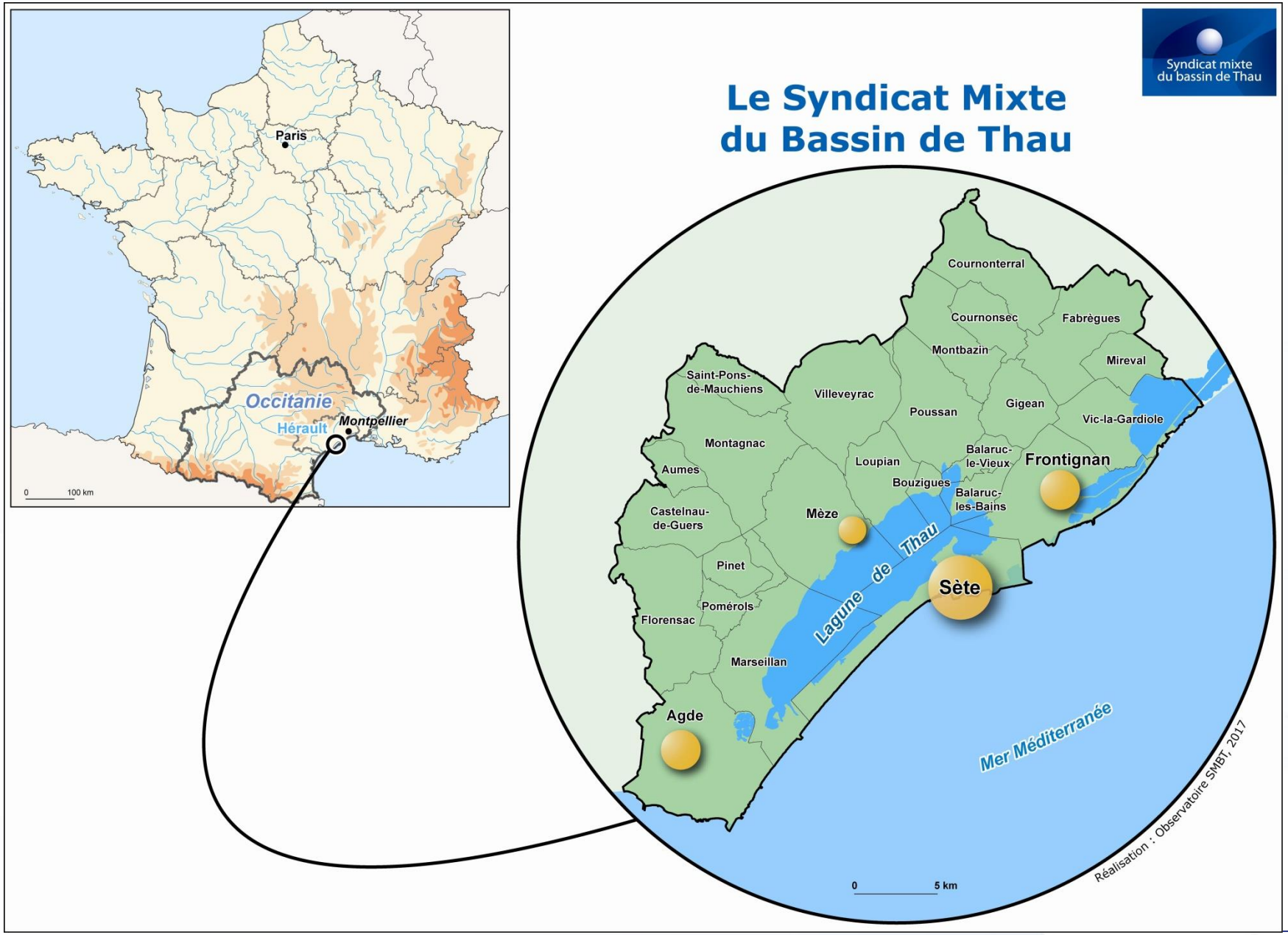

Le SAGE du Bassin de Thau

Observatoire
Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

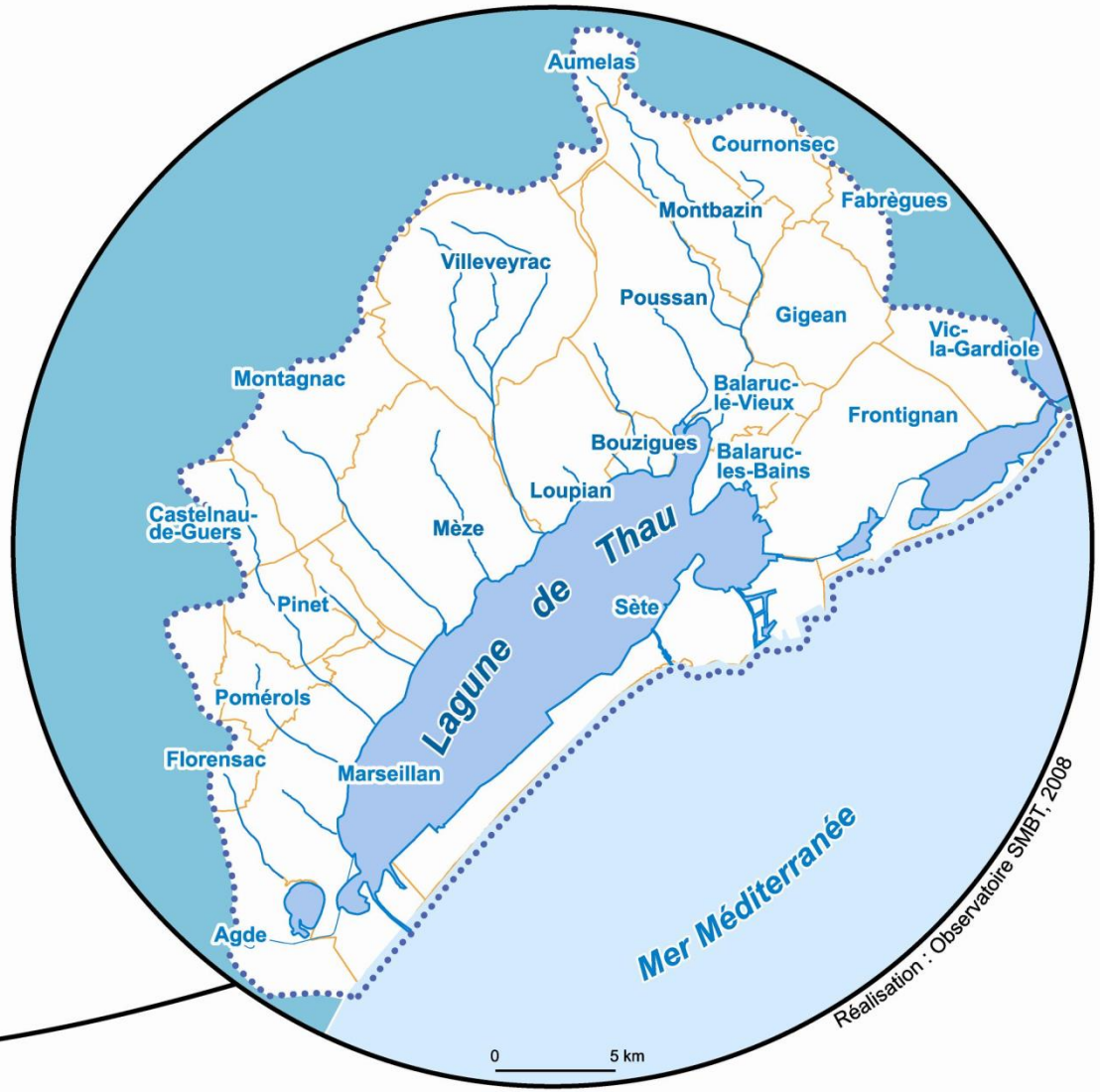

SAGE (BV) :
26 communes, 3 EPCI

SCOT :
14 communes 1 EPCI

130 000 hab

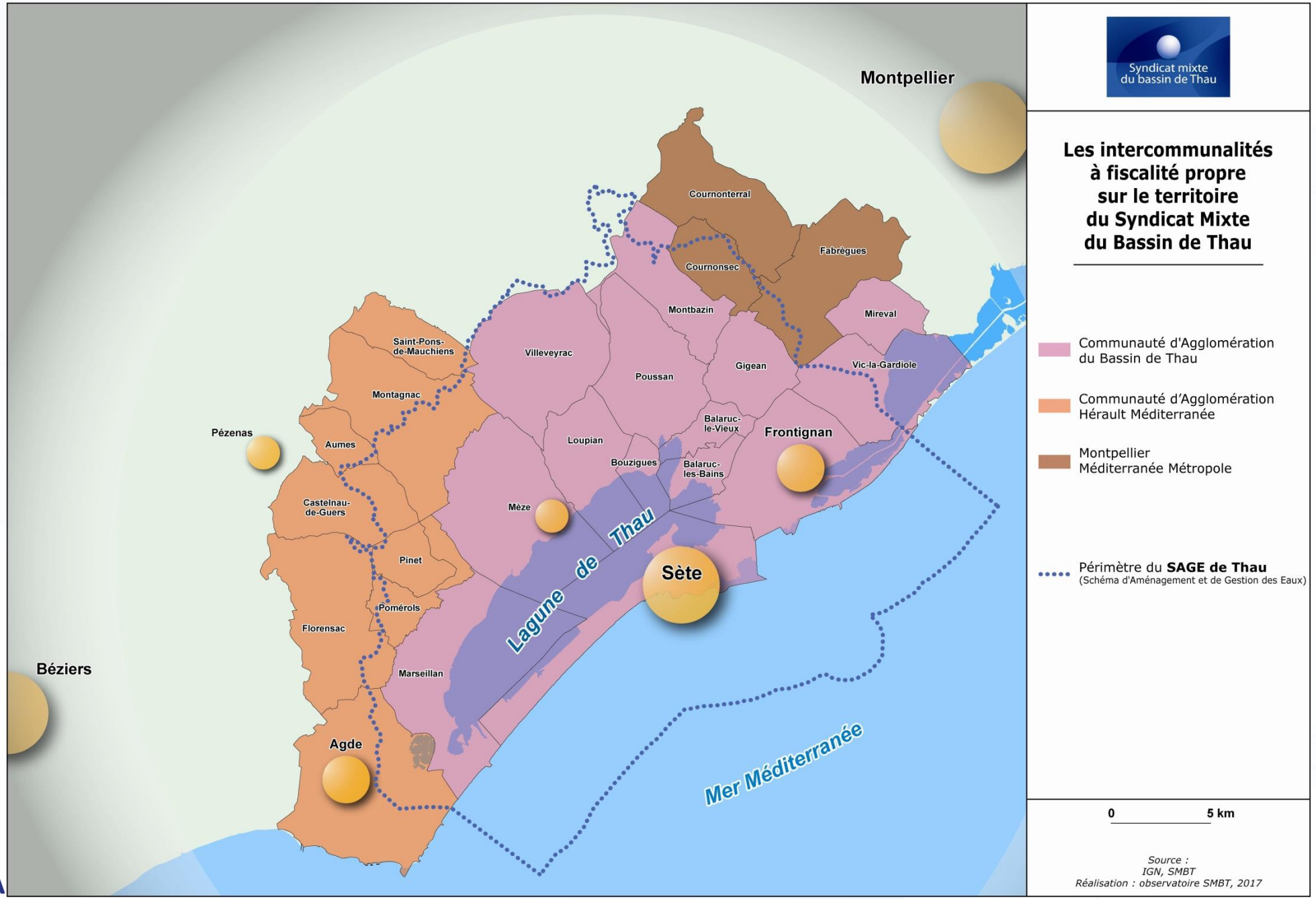

Territoire de Thau : véritable interface entre terre et mer

Un Territoire d'eau

Une lagune : 7 500 ha , support d'une biodiversité riche

Une façade maritime : 35 km

Des Lidos :25 km soumis à un processus érosif important

Cours d'eau : plus de 555 km de cours d'eau

Un patrimoine exceptionnel aux fonctions multiples : écologiques, économiques et sociales

Des activités et usages liées à la Lagune

La conchyliculture

- 1er site de **production conchylicole** en Méditerranée
- Seconde activité économique agricole de l'Hérault après la viticulture, représentant 550 entreprises, 3000 emplois

La pêche

- Activité traditionnelle de l'étang et polyvalente (pêche, coquillages) : 260 licences de **pêche en lagune**
  300 emplois embarqués

Le tourisme et les activités récréatives

- Activités nautiques (navigation de plaisance, tourisme fluvial, chasse, baignade, sports nautiques, pêche de loisir…) ;
- Activité thermale à Balaruc-les-Bains, 1er ville thermale en France: *50 000 curistes /an)*

Des activités et usages liées à la mer

Les activités industrialo-portuaires

• Le port de Sète, d'intérêt national, est le second port de commerce du littoral français méditerranéen. Présence d'industries chimiques et agro-alimentaires.

Port de pêche

• Le port de Sète est le 1er port de pêche du littoral Méditerranéen

• Véritable activité identitaire du territoire, elle représente environ 3 000 emplois

Une forte pression démographique

• Prés de 130 000 habitants (250 000 l'été)

• Une forte croissance démographique + de 1% de croissance annuelle en 2018 *(+10 % 1999/2009 et +42 % en 25 ans*)

•Provoquant :

- • Une tension sur le marché de l'immobilier
- •Un accroissement des espaces urbanisés et une compétition avec les espaces agricoles et naturels

LE TERRITOIRE DE THAU EST UN TERRITOIRE SINGULIER, AVEC UNE IDENTITE FORTE

C'EST UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- Patrimoine naturel et culturel
- Economie littorale
- Croissance démographique

↓

Préserver les activités traditionnelles (conchyliculture, pêche, agriculture), le tourisme et la qualité de vie des populations

C'EST UN BASSIN VERSANT

- Un milieu récepteur unique et sensible
- Des flux qui vont de l'amont vers l'aval

↓

Tout aménagement en amont impacte directement la lagune

C'EST UN TERRITOIRE D'EAU SOUMIS A DES PRESSIONS

- Risque inondation
- Erosion côtière et submersion marine

↓

Prendre en compte les risques dans la mise en œuvre des politiques

↓

PENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DE SON IMPACT SUR L'EAU

Aménagement du territoire et Eau : l'ADN du SMBT

Origine de la création du SMBT

- Salmonelles dans les huitres à Noël… crise sociale de 1989

-Prise de conscience par les pouvoirs publics de l'interdépendance entre la qualité de l'eau et les activités exercées sur le territoire

-L'Etat reconnait la valeur économique et environnementale du territoire de Thau

-L'Etat construit un cadre pour se concerter et agir pour un développement durable du territoire :

- Elaboration d'un outil de planification : le SMVM
- Elaboration de contrats de lagune / création du SMBT

Les compétences statutaires du SMBT à sa création

-L’aménagement du territoire (SCOT)

-La gestion du bassin hydrographique (SAGE)

-La mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux (Natura 2000)

-La collecte et le traitement des déchets conchylicoles

2017 : L'évolution statutaire du SMBT

- **Le SDCI, adopté en 2016, impose la fusion de Thau Agglo et de la CCNBT au 1/01/2017**
  - Entraine la dissolution du SMBT en l'absence d'élargissement de son périmètre

- **Le SDAGE Rhône Méditerranée impose la création d'un EPTB sur Thau et le SAGE de Thau préconise la transformation du SMBT en EPTB**
  - Transformation du SMBT en syndicat à la carte
  - Ouverture à l'adhésion des trois autres EPCI du bassin versant de la lagune de Thau (MMM, CAHM, CCVH)
  - **Labellisation du SMBT en EPTB**

SMBT

SCOT

SAGE

Natura 2000

SLGRI

FEAMP- DLAL

Contrat de Gestion intégrée et de Transition Ecologique

en synthèse

-L’aménagement du territoire : SCOT

-La gestion du bassin hydrographique : SAGE

-La mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux (Natura 2000)

-L’animation du Contrat de Transition Ecologique et du Contrat de Gestion Intégrée

-La Stratégie de Gestion du risque inondation : SLGRI

-L’animation des Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) : DLAL

Articulation entre SAGE et SCOT

❑ Correspondance des périmètres SAGE et SCOT :

- 86 % de la surface du SAGE est couverte par le SCOT
- Espace fonctionnel intégré
- Concevoir la planification de l'aménagement du territoire sur un BV (périmètre hydrographique)

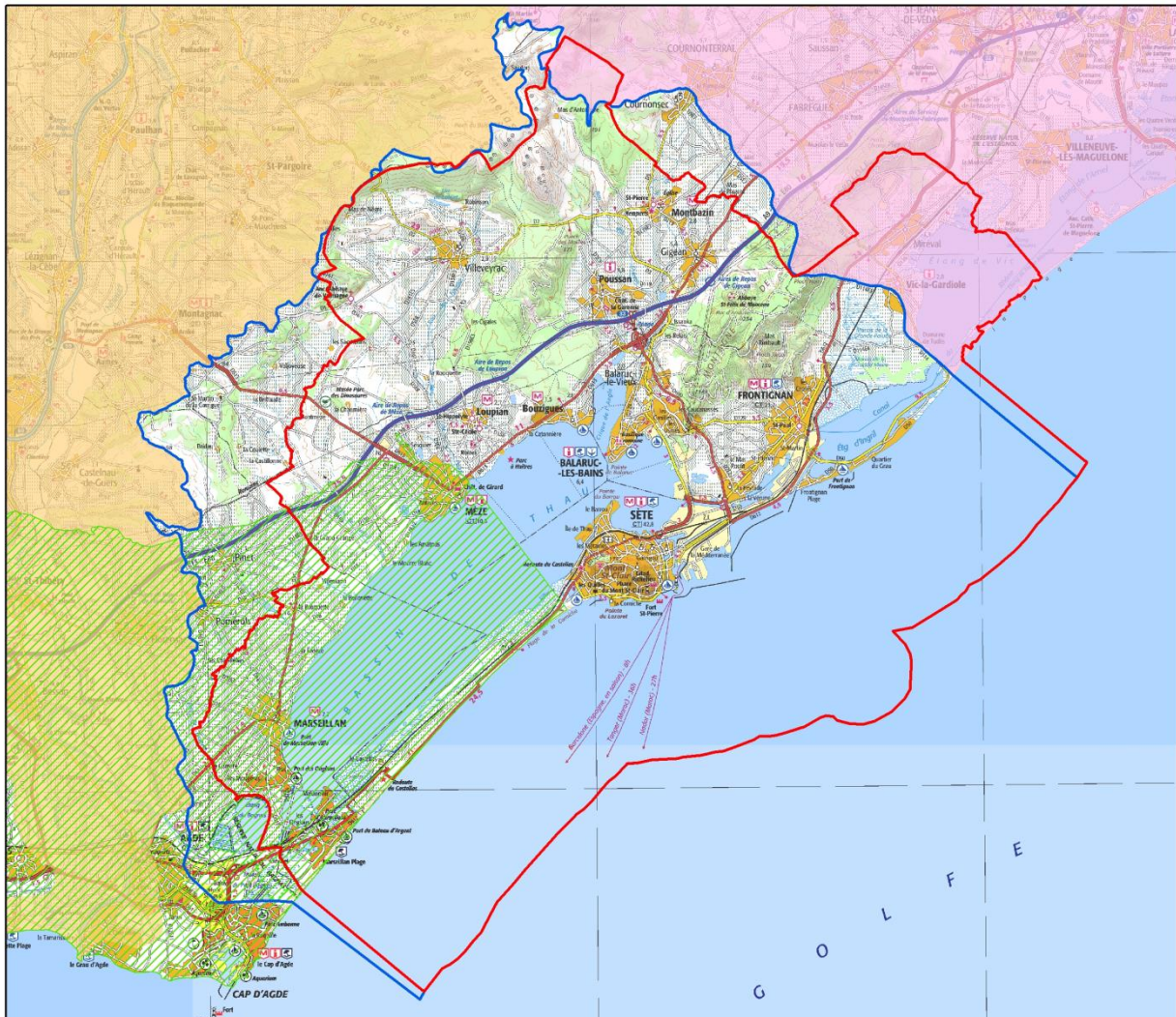

Articulation entre SAGE et SCOT

❑ SAGE et SCOT portés par la même structure

- Approche pluridisciplinaire et partenariale
- Démarches portées par un EPTB
- Divergences potentielles limitées

Une procédure participative pour l'intégration des gestions

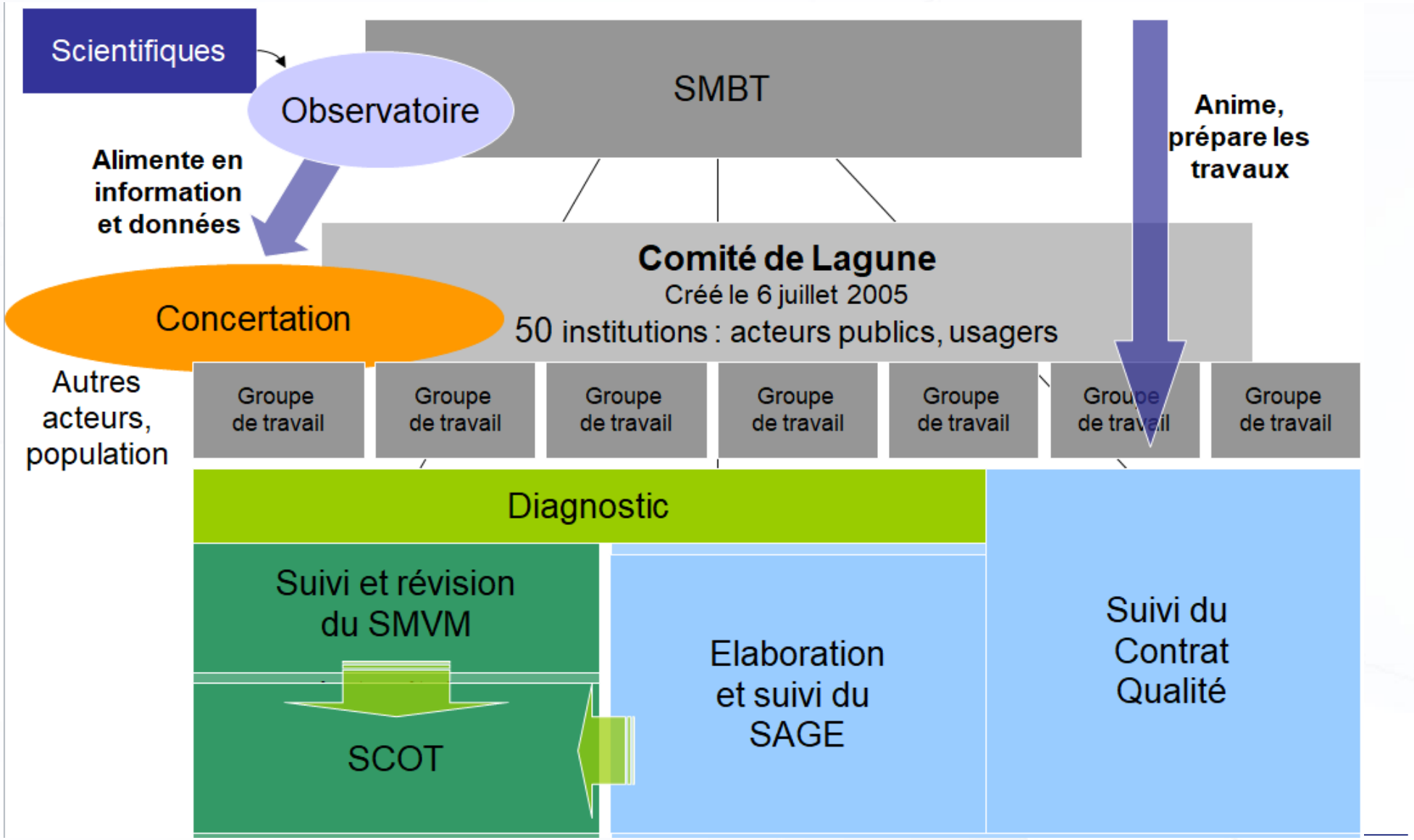

Articulation entre SAGE et SCOT

❑ Conduite concomitante des procédures SAGE et SCOT :

- conduire simultanément différents espaces de concertation
- Prise de décisions communes
- Intégration des orientations et objectifs dans chacun des documents en fonction de ses compétences
- Diagnostic commun

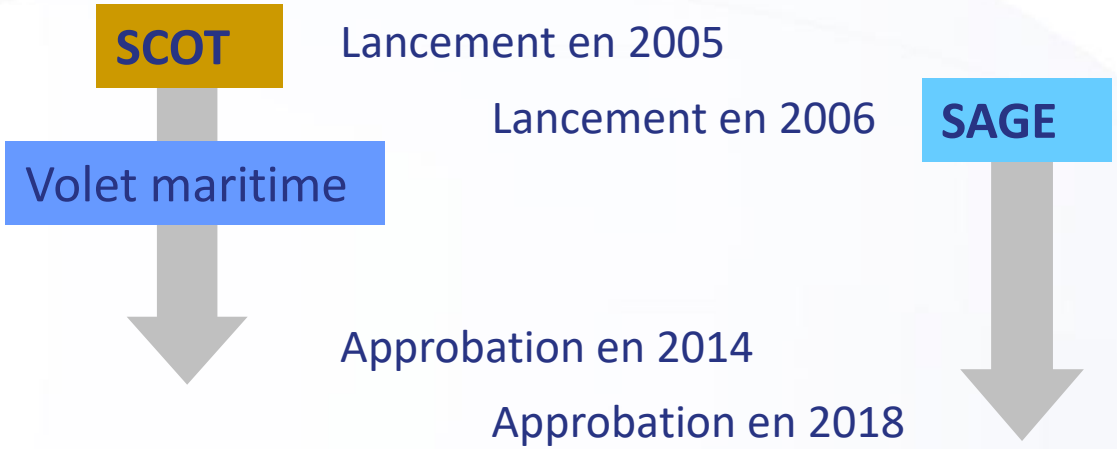

Des Objectifs du SCOT qui répondent à ceux du SAGE

Les choix opérés en matière de développement urbain sont nécessairement conduits en tenant compte :

- *de leur impact possible sur le fonctionnement écologique et hydraulique du BV*
- *de l'extrême sensibilité des milieux aquatiques*
- *des normes de qualité requises pour y confirmer les usages actuels, notamment ceux de culture marine.*

Le premier objectif du SCOT est de garantir durablement la qualité des ressources en eau en adéquation avec les usages et activités fondamentales pour l'avenir du territoire

Déclinaison opérationnelle :

- Maîtriser l'impact de l'urbanisation et de ses rejets dans la lagune :
    - en privilégiant le développement urbain des secteurs qui impactent le moins la qualité des eaux des lagunes,
    - en conditionnant le développement urbain à la présence de systèmes d'épuration performants et adaptés,
    - en renforçant la surveillance et la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonomes
    - en gérant le ruissellement pluvial et les apports diffus.

- Stopper l'artificialisation des composantes du réseau hydrographique nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème lagunaire et éviter toute artificialisation nouvelle des espaces suivants lorsqu'ils se situent en dehors des espaces déjà urbanisés : cours d'eau temporaires et zones inondables, espaces de liberté autour des cours d'eau, zones tampons autour des zones humides, berges des lagunes (à l'exception des zones dédiées à la production conchylicole).

Déclinaison opérationnelle :

- Garantir la continuité fonctionnelle de l'hydrosystème
  - en maintenant les « chemins de l'eau »
  - en aménageant des espaces ouverts en cœur ou à proximité des tissus urbains pour contribuer à la gestion des écoulements

- Confirmer l'activité portuaire sous condition d'une maîtrise de l'impact environnemental et sous contrainte des vocations maritimes prioritaires que sont la pêche et la conchyliculture

- Aménager et équiper les ports de plaisance pour qu'ils intègrent la sensibilité des milieux

- Garantir la qualité et la quantité des ressources en eau souterraine en conditionnant et en limitant l'urbanisation dans les zones vulnérables, et en mettant en œuvre des mesures de réduction des consommations.

Concrètement …

Freiner la consommation d'espaces pour de l'urbanisation

- **Fixer une capacité d'accueil maximum**

Perspectives SCOT 2009-2030		1999-2009
Accroissement max de population	Taux de croissance annuel moyen	
+ 40 000 hab	1,41%	2,3%

- **Donner la priorité à l'utilisation des potentiels de renouvellement urbain**
  - 30% du développement réalisé sans consommation d'espace supplémentaire, par recyclage de délaissés industriels (cœur de Sète, berges de Thau entre Sète et Balaruc-les-Bains).

- **Définir des pôles de développement à forte contribution et des seuils de densité de population pour les autres communes**
  - Triangle urbain : Sète, Frontignan, Balaruc : accueillent 50% du développement

- **Limiter l'urbanisation sur le Bassin Versant en structurant des polarités**

Contribution des secteurs à la croissance démographique

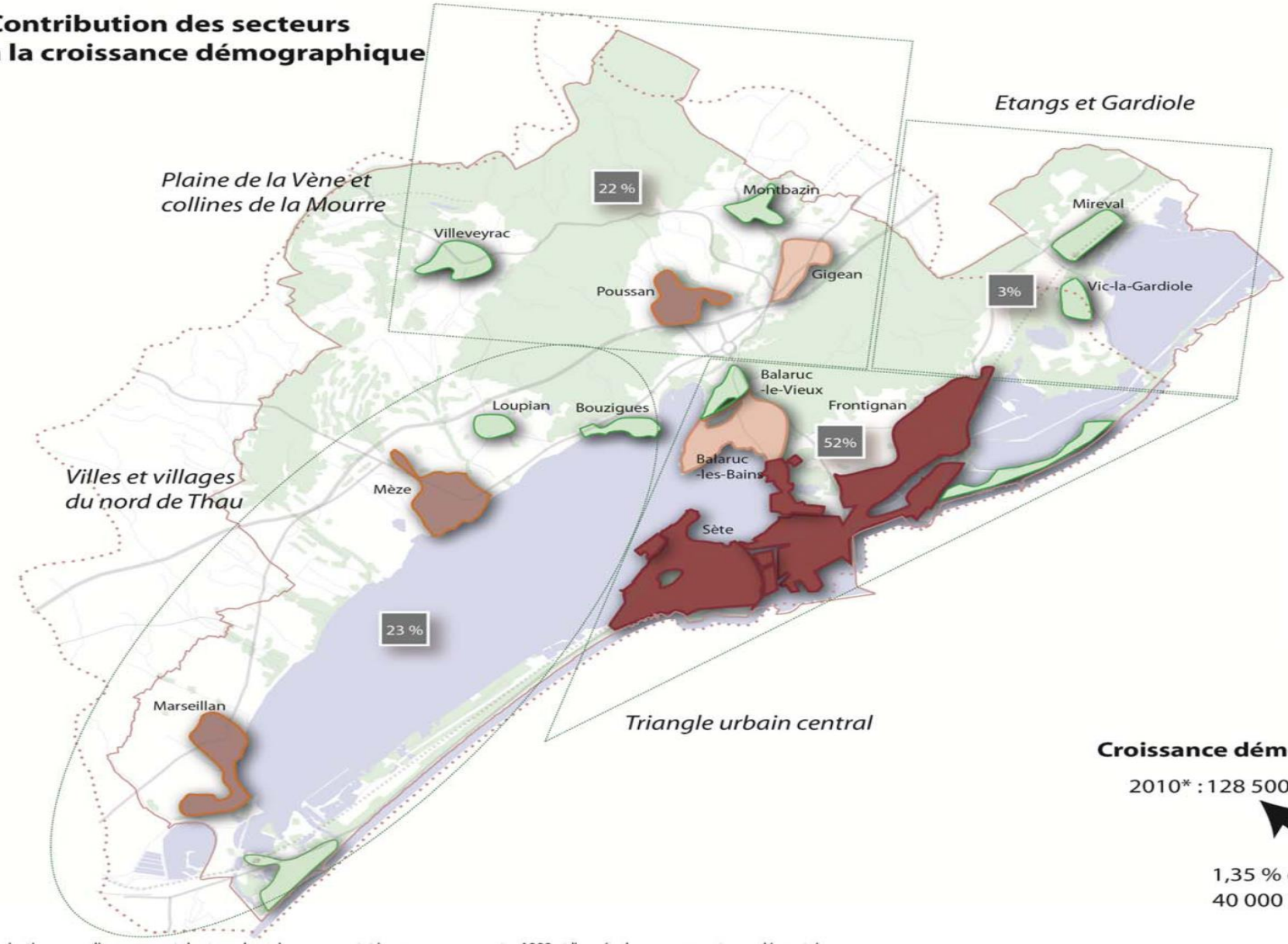

Contribution à l'accueil de nouveaux habitants entre 2009 et 2030

- Contribution très modérée (moins de 1000 habitants supplémentaires par commune)
- Contribution modérée (entre 1000 et 3000 habitants supplémentaires par commune)
- Contribution moyenne (entre 3000 et 5000 habitants supplémentaires par commune)
- Contribution majeure (plus de 5000 habitants supplémentaires par commune)
- 10 % — Participation du secteur à l'accueil de nouveaux habitants (pourcentage par rapport au nombre total d'habitants supplémentaires)

Etat initial

- Limite du SCOT de Thau
- Limite du SAGE de Thau
- Surfaces en eau
- Espaces boisés et naturels
- Voiries
- Voie ferrée
- Gares

Croissance démographique globale du Bassin de Thau

2010* : 128 500 habitants → 2030 : 168 500 habitants

1,35 % de croissance annuelle moyenne
40 000 nouveaux habitants, 2000 par an

Freiner la consommation d'espaces pour de l'urbanisation

Mettre des limites nettes au volume de consommation :
La consommation passera de 46 ha/an à 26 ha / an, soit une réduction de près de 30%.

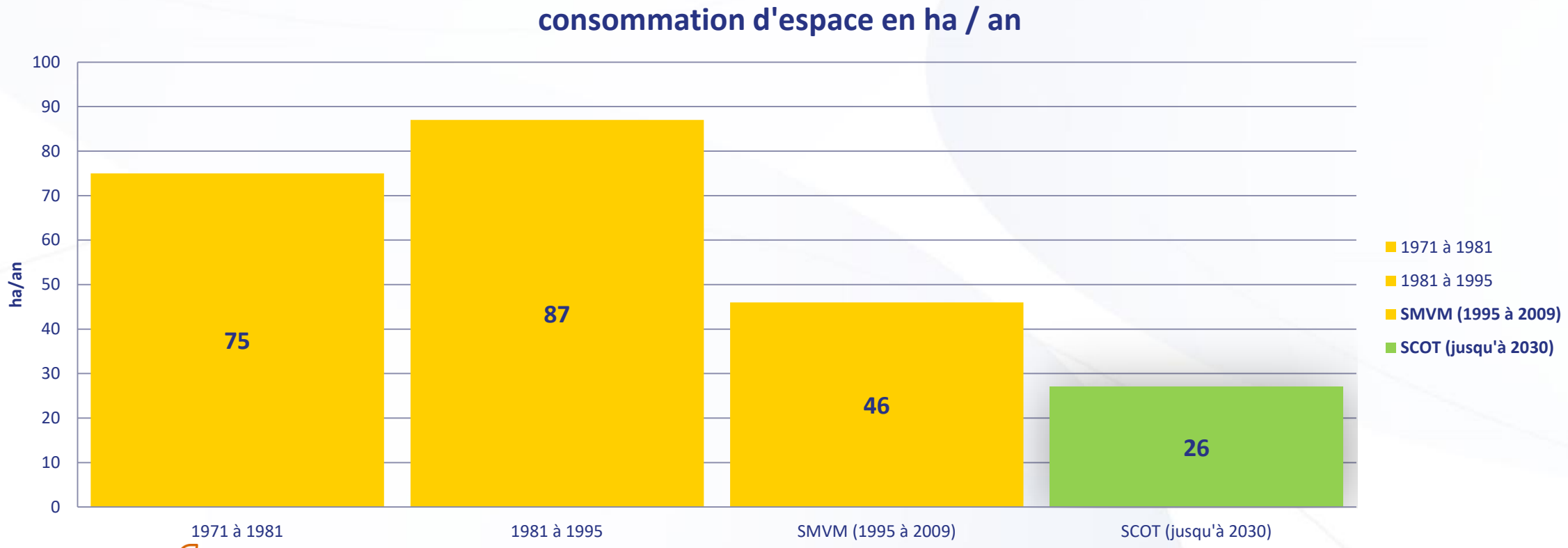

Mise en œuvre d'une TVB très précise : préservant notamment les secteurs de sauvegarde de la ressource en eau

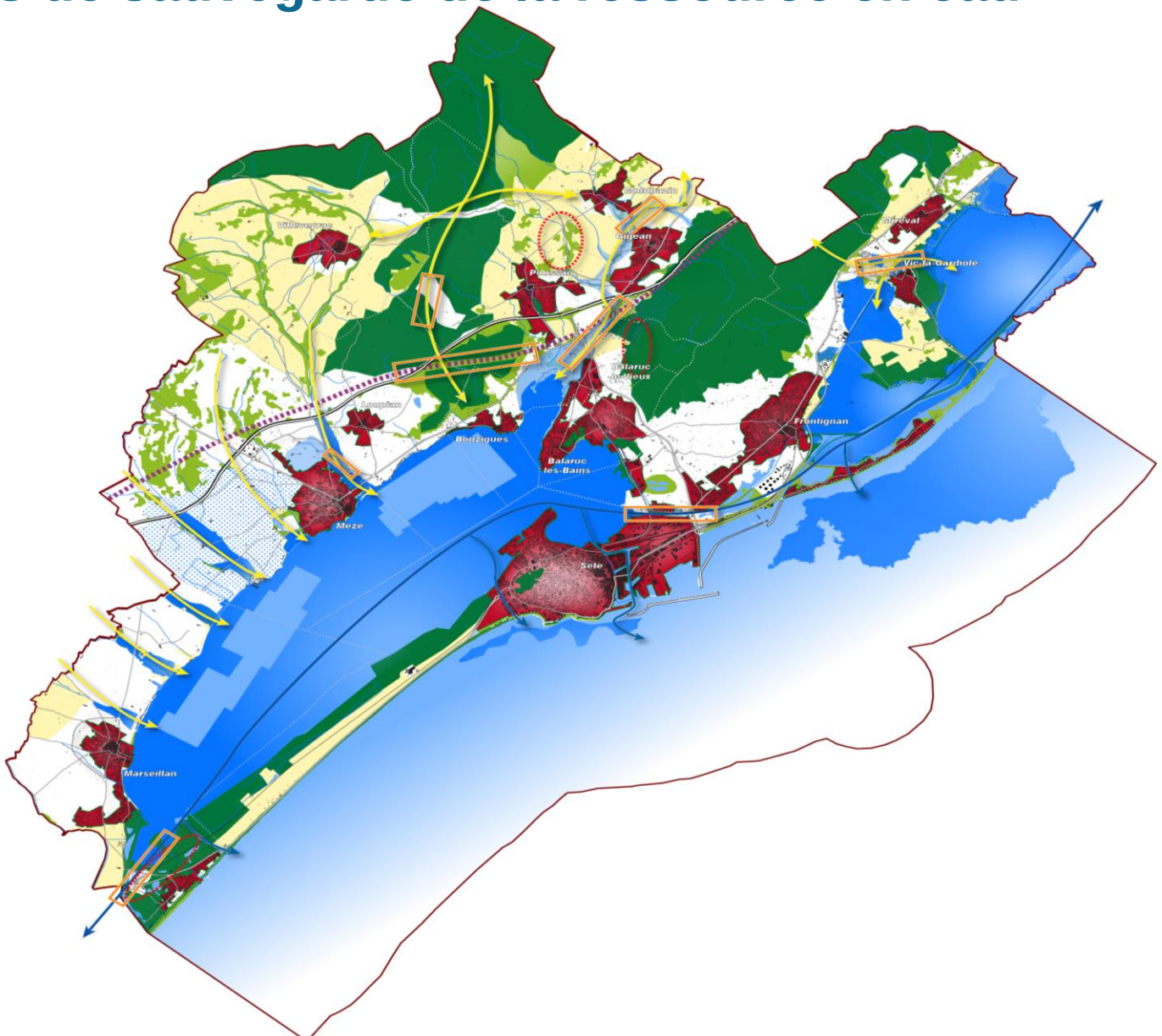

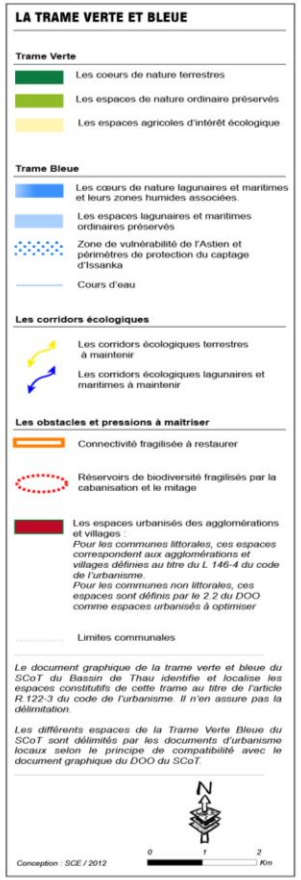

Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

Syndicat mixte du bassin de Thau
328 Quai des Moulins, 34200 Sète

04 67 74 61 60

AMÉNAGER
UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET DURABLE

Merci de votre attention

www.smbt.fr

Donnons à Thau un avenir responsable